DEL050626_01

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260605-DEL050626_01-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, M. BEAUSSERON Franck, M. CHEREUL Joël, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme BONNET Cécile, Mme BIHEL Rachel, Mme BADOUARD Sandrine, Mme COUDÉ Sophie

formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : M. DESBOIS Dominique, Mme GONTHIÉ Martine, Mme ROUILLÉ Maëlle
Procurations : M. DESBOIS Dominique donne procuration à Mme GASPAILLARD Evelyne, Mme GONTHIÉ Martine donne procuration à M. MARCHAND Philippe
Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 14

OBJET : Désignation des délégués et de leurs suppléants aux élections sénatoriales

Vu le code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 et R.148 ;
Vu le décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 fixant pour la commune le nombre de délégués et de suppléants à élire ;
Vu la circulaire ministérielle du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ;
Considérant que le conseil municipal est appelé à procéder à la désignation des délégués et suppléants qui composeront le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026 ;

Madame le Maire rappelle :
- le nombre de délégués titulaires à élire : trois
- le nombre de suppléants à élire : trois
- le mode de scrutin applicable à la commune

Déroulement des opérations électorales

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers les plus âgés et les deux

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260605-DEL050626_01-DE

conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, Mme COUDÉ Sophie et Mme BADOUARD Sandrine.
Après appel des candidatures, il est procédé au vote au scrutin secret majoritaire à deux tours.

A l'issue des opérations de vote et du dépouillement, sont proclamés élus :

- **Délégués titulaires :**
  1) Mme GONTHIÉ Martine
  2) M. POSTAIRE Xavier
  3) Mme RUELLAN Christelle
- **Délégués suppléants :**
  1) Mme GASPAILLARD Evelyne
  2) M. VIEIRA Pascal
  3) Mme COUDÉ Sophie

Le conseil municipal prend acte des résultats de l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le procès-verbal des opérations électorales est annexé à la présente délibération et sera transmis à la préfecture dans les conditions réglementaires.

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD